

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_01  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Votants : 17 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (17) : MM Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : compte administratif « EAUX » 2022**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget « Eaux » présentés par M. Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint, qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 98 542,51 € et une section d'investissement par un excédent de 42 439,54 €

Les résultats de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Dépenses prévues :	201 587,67 €
Réalisé :	52 687,18 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	201 587,67 €
Réalisé :	95 126,72 €
Reste à réaliser :	0 €

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

Dépenses prévues :	141 584,00 €
Réalisé :	40 905,79 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	141 584,00 €
Réalisé :	139 448,30 €
Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture :	Investissement :	42 439,54 €
	Fonctionnement :	98 542,51 €
	Global :	140 982,05 €

En l'absence de M. le Maire, M. Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire adjoint



Jean-Pierre VERTALIER



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23... sur le site : Commune-baugy18.fr



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : compte de gestion « EAUX » 2022**

Après s'être fait présenter le budget annexe « Eaux » de l'exercice 2022 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations et les résultats de compte de gestion du Receveur sont conformes à ceux du compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire,

J.P. Vertalier

~~POUR LE MAIRE EMPECH  
L'ADJOINTE DELEGUE~~



Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Affectation des résultats « EAUX » 2022**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, après avoir approuvé le compte administratif 2022, le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	7 626,78 €
- un excédent reporté de	90 915,73 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	98 542,51 €
- un excédent d'investissement de	42 439,54 €
- un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	42 439,54 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent	98 542,51 €
Affectation complémentaire en réserve c/1068 :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002 :	98 542,51 €
Résultat d'investissement reporté (c/001) excédent :	42 439,54 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire **POUR LE MAIRE EMPECHÉ**  
**L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**



Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_04  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Vote du budget 2023 « EAUX »**

Vu la présentation par M. le Maire des propositions nouvelles du budget « eaux » 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes

Section d'investissement à 173 194,66 €

Section de fonctionnement 146 210,52 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire,

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

  
Pierre GROSJEAN

JP. Vortalier

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/2023

Publication du 01/03/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr



République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_05  
Séance du 23 février 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Nombre de Conseillers**  
- En exercice : 22  
- Présents : 17  
- Votants : 17 + 1 pouvoir  
- Absents : 3

**Date de la convocation :**  
17/02/2023

**Date d'affichage :**  
17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

**Etaients présents (17) :** MM Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

**Absents excusés : (2)**  
M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

**Absente (1) :** Mme Christine RONDELEUX

**Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER**

**Secrétaire :** Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : compte administratif 2022 service ASSAINISSEMENT**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget Assainissement, présentés par M. Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint, qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 40 229,27 € et une section d'investissement par un excédent de 255 947,48. €

Les résultats de la section d'investissement s'établissent ainsi :

**Dépenses prévues :** 336 705,13 €  
**Réalisé :** 85 090,85 €  
**Reste à réaliser :** 0. €

**Recettes prévues :** 336 705,13 €  
**Réalisé :** 341 038,33 €  
**Reste à réaliser :** 0 €

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

**Dépenses prévues :** 109 166,77 €  
**Réalisé :** 66 314,10 €  
**Reste à réaliser :** 0 €

**Recettes prévues :** 109 166,77 €  
**Réalisé :** 106 543,37 €  
**Reste à réaliser :** 0 €

**Résultat de clôture :**  
Investissement : 255 947,48 €  
Fonctionnement : 40 229,27 €  
Global : 296 176,75 €

En l'absence de M. le Maire, M Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire adjoint,



Jean-Pierre VERTALIER



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_06  
Séance du 23 février 2023**



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (17) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : compte de gestion 2022 service ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le budget annexe assainissement de l'exercice 2022 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations et les résultats de compte de gestion du Receveur sont conformes à ceux du compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

J.P. VERTALIER  
Le Maire  
POUR LE MAIRE DE BAUGY  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 21/03/23

Publication du 21/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_07  
Séance du 23 février 2023**



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (17) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Affectation des résultats 2022 service ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, après avoir approuvé le compte administratif 2022, le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	11 485,99 €
- un excédent reporté de	51 715,26 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	40 229,27 €
- un excédent d'investissement de	255 947,48 €
- un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	255 947,48 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent	40 229,27 €
Affectation complémentaire en réserve c/1068 :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement c/002 :	40 229,27 €
Résultat d'investissement reporté (c/001) excédent :	255 947,48 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

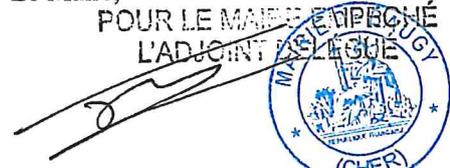
La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire,

POUR LE MAIRE DÉSIGNÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Pierre GROSJEAN

J.P. VERTALLER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (17) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Vote du budget 2023 service ASSAINISSEMENT**

Vu la présentation par M. le Maire des propositions nouvelles du budget 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes

Section d'investissement à 308 115,54 €

Section de fonctionnement 94 680,78 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire, **POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**



Pierre GROSJEAN

J.P. VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr





Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Votants : 17 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (17) : MM Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Compte administratif 2022 Local Commercial**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget Local Commercial, présentés par M. Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint, qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 9 511,72 € et une section d'investissement par un déficit de 8 256,70 €

Considérant que les résultats de la section d'investissement sont les suivants :

<b>Dépenses</b> prévues :	30 247,93 €
Réalisé :	28 992,91 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	30 247,93 €
Réalisé :	20 736,21 €
Reste à réaliser :	0 €

Considérant que les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

<b>Dépenses</b> prévues :	16 817,49 €
Réalisé :	7 305,77 €
Reste à réaliser :	0 €

Recettes prévues :	16 817,49 €
Réalisé :	16 817,49 €
Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture :	Investissement :	- 8 256,70 €
	Fonctionnement :	9 511,72 €
	Global :	1 255,02 €

En l'absence de M. le Maire, M. Jean-Pierre VERTALIER maire adjoint demande aux membres du conseil municipal de se prononcer et de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire adjoint



Jean Pierre VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23.

Publication du 01/03/23... sur le site : Commune-baugy18.fr



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Compte de gestion 2022 Local Commercial**

Après s'être fait présenter le budget annexe « Local Commercial » de l'exercice 2022 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations et les résultats de compte de gestion du Receveur sont conformes à ceux du compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire,

J.P. VERTHAUVER  
POUR LE MAIRE EMPLACER  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_11  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Affectation des résultats 2022 Local Commercial**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre GROSJEAN, après avoir approuvé le compte administratif 2022, le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 8 294,23 € |
| - un excédent reporté de           | 1 217,49 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 9 511,72 €

- un déficit d'investissement de 8 256,70 €

- un déficit des restes à réaliser de 0 €

Soit un besoin de financement de 8 256,70 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : excédent 9 511,72 €

Affectation complémentaire en réserve c/1068 : 8 256,70 €

Résultat reporté en fonctionnement c/002 : 1 255,02 €

Résultat d'investissement reporté (c/001) déficit : 8 256,70 €

Approuvé à .....

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire,

J.P. VERTALIER  
POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'AMO DE BAUGY



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23.

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_12  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_12-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Vote du budget 2023 Local Commercial**

Vu la présentation par M. le Maire des propositions nouvelles du budget « Local commercial » 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes

Section d'investissement à 27 611,72 €

Section de fonctionnement 16 855,02 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire, POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Pierre GROSJEAN

J.P. VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/2023

Publication du 01/03/2023 sur le site : Commune-baugy18.fr



République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_13  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Adhésion à l'association des maires ruraux du Cher**

Vu le Code général des collectivités territoriales

M. le maire expose au membres qu'il souhaiterait que la commune adhère à l'association des maires ruraux du Cher (AMRF18) dont le siège est basé à Lyon.

Ceci permettrait de bénéficier de conseils d'un réseau national des maires et des communes, de bénéficier d'un accompagnement sur mesure sur des questionnements propres à la commune, d'agir ensemble pour promouvoir, développer et défendre la ruralité.

M. le Maire précise que le coût de l'adhésion est de 75 € (cotisation nationale) et 20 € (cotisation départementale) soit un total de 95 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- \* d'adhérer à l'AMRF18 moyennant une cotisation de 95 €
- \* d'autoriser M. le maire à signer tous les actes y afférents
- \* d'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement du budget 2023

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire **POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**

Pierre GROSJEAN

J.P. VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_14  
Séance du 23 février 2023**



**Nombre de Conseillers**  
- En exercice : 22  
- Présents : 18  
- Votants : 18 + 1 pouvoir  
- Absents : 3

**Date de la convocation :**  
17/02/2023

**Date d'affichage :**  
17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

**Etaients présents (18) :** MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

**Absents excusés : (2)**  
M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

**Absente (1) :** Mme Christine RONDELEUX

**Pouvoir (1)** de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

**Secrétaire :** Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Plan de financement travaux d'éclairage public terrain de sport**

Dans le cadre de l'aménagement du plateau sportif, il a été convenu d'y installer l'éclairage public

Le SDE 18 a fait une proposition pour l'extension de l'éclairage public consistant en l'installation de 2 candélabres

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel

Pièces administratives	Etudes et dossiers techniques	479,64 € HT
Travaux d'éclairage public	Pose et fournitures de matériels	3 411,84 € HT
Matériels	Luminaires, mâts, horloge etc...	6 655,67 € HT
Travaux souterrains	Ouvertures de tranchées, jonctions, réfections	796,08 € HT
Câblage	Déroutage des câbles et pose	291,88 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>11 632,11 € HT</b>

Considérant que le SDE 18 prendrait la moitié à sa charge soit 5 816,06 €

Et que le solde serait à la charge de la commune soit 5 816,06 €

A l'issue du chantier la contribution communale sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le SDE18.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte ce plan de financement et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire, ~~POUR LE MAIRE~~ EMPECHÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



  
Pierre GROSJEAN

J.P. VERTAIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 04/03/23

Publication du 04/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_15  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

**Date de la convocation :**

17/02/2023

**Date d'affichage :**

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2023**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un agent technique va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour occuper les fonctions d'adjoint technique.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pas abouti au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite de 6 ans. Au-delà si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence de l'indice brut 387, Indice majoré 354

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE**

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois des services techniques
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires

Service technique					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent technique	Adjoint technique	C	2	3	TC
Agent technique	Adjoint technique	C	2	1	6/35ème

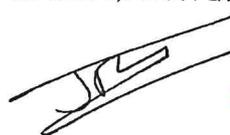
Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire, POUR LE MAIRE EMPECHÉ



Pierre GROSJEAN



J.P. VERTAUER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 07/03/23.

Publication du 07/03/23... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_16  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIÈRE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Travaux en forêt communale 15A, 16B et 16C par l'ONF**

M. le maire présente un programme d'actions présenté par l'Office National des Forêts  
Ces travaux sont à effectuer dans la forêt communale de Baugy et consistent en :

\* des travaux sylvicoles en investissement (déclouonnement et dégagement) sur la parcelle 15A pour la somme de 1 380 € HT

\* des travaux sylvicoles en entretien (dégagement mécanique et taille de formation) sur les parcelles 16B et 16C pour la somme de 1 240 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux qui seront inscrits au budget 2023.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire, **POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**

Pierre GROSJEAN



J.P. VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23 sur le site : Commune-baugy18.fr



République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_17  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Convention Pack Energie entre la mairie et le SDE 18**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le syndicat a souhaité d'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Pour cela il propose au sein du « pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de l'Energie » du SDE18, la collectivité de Baugy souhaite confier au syndicat la mise en place du Conseil en Energie Partagé. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n°2022-63 du comité syndicat du 13 décembre 2022, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant et par an, le recensement de la population étant fixé » au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maîtrise de l'Energie » approuvé par délibération n°2022-69 du comité syndicat du 13 décembre 2022, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

\* de confier au SDE18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans

\* d'autoriser le maire à signer avec le Syndicat SDE18 la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Yvonne DUBOURG

Le Maire **POUR LE MAIRE EMPECHÉ  
L'ADJOINT DELEGUÉ**



Pierre GROSJEAN



J.P. VERTAGIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 01/03/23

Publication du 01/03/23.... sur le site : Commune-baugy18.fr

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_02\_18  
Séance du 23 février 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230223-2023\_02\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 18 + 1 pouvoir
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2023

Date d'affichage :

17/02/2023

Le 23 février 2023 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (18) : MM Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Alain BAUDON, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Jean-Pierre VERTALIER, Cathy de CHALENDAR, Christophe FRERARD, Claude GRIMOIN, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, William FOUCHER, Victor CORNEJO et Frédéric LEUDIERE

Absents excusés : (2)

M. Christophe ANDRAULT et Mme Céline LACROIX

Absente (1) : Mme Christine RONDELEUX

Pouvoir (1) de M. Mathieu MORISSE à M. Jean-Pierre VERTALIER

Secrétaire : Mme Yvonne DUBOURG

**Objet : Subvention au collège George Sand – voyage scolaire**

Le collège Georges Sand d'Avord organise cette année un voyage en Normandie à destination des élèves de 3<sup>ème</sup> :

Ce voyage se déroulera du 12 au 14 avril 2023 pour le devoir de mémoire autour de la seconde guerre mondiale. 3 classes sont concernées. 17 élèves de Baugy sont concernés

Le programme détaillé de chaque voyage a été adressé en mairie.

Après exposé, M. le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal et décide d'attribuer la somme de 25 € par élève soit 425 €.

Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2023.

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Yvonne DUBOURG

Le Maire,

POUR LE MAIRE DE BAUGY  
L'ADJOINT

Pierre GROSJEAN



J.P. VERTALIER

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 04/03/23

Publication du 01/03/23..... sur le site : Commune-baugy18.fr

